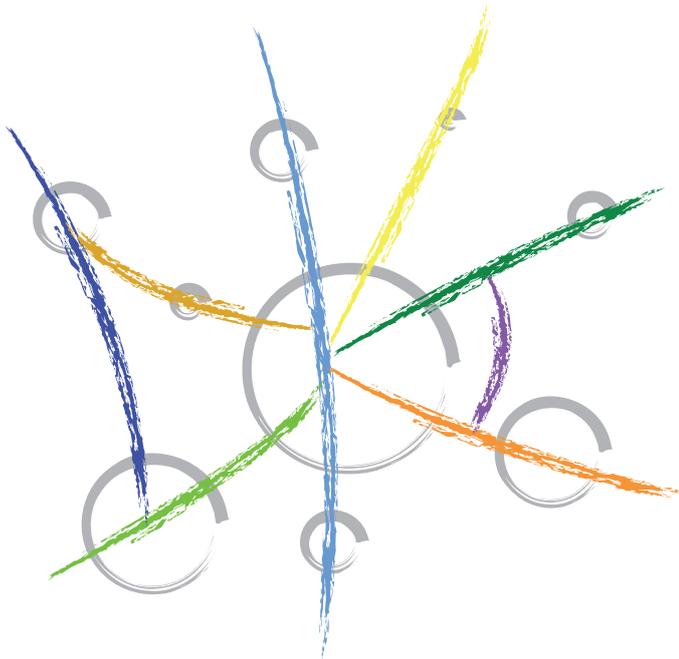


Agglomération lyonnaise  
Beaujolais  
Boucle du Rhône en Dauphiné  
Bugey-Côtière-Plaine de l'Ain  
La Dombes  
Loire Centre  
Monts du Lyonnais  
Nord-Isère  
Ouest lyonnais  
Rives du Rhône  
Roannais  
Sud Loire  
Val de Saône-Dombes



n°16 - décembre 2014

# Lettre de l'inter-Scot

Coordination des démarches de planification  
de l'aire métropolitaine lyonnaise

13 Scot, près de 970 communes et plus de 3 200 000 d'habitants

Depuis les dernières élections municipales de 2014, la représentation politique des syndicats mixtes porteurs de Scot a largement été renouvelée. La démarche a ainsi accueilli huit nouveaux présidents.

A l'initiative de cinq présidents reconduits dans leur fonction, les Agences d'urbanisme de Lyon et de Saint-Etienne, opératrices de la démarche, ont organisé deux rencontres à destination des nouveaux élus de Scot.

Le 26 septembre 2014, à Lyon, une première rencontre de ce nouveau mandat a permis aux treize présidents de Scot ou à leurs vice-présidents de se présenter les uns aux autres.

Ils ont souhaité partager plus largement les apports de la démarche avec leur Bureau lors d'un Forum organisé le 20 novembre 2014, à Anse.

Ce seizième numéro restitue le contenu des échanges de ces deux temps forts.

**Sébastien Rolland**  
coordinateur de la démarche inter-Scot

## A la rencontre des nouveaux élus

« Démarche de travail importante, l'inter-Scot offre, aux élus des treize Scot, la possibilité d'oeuvrer ensemble, de manière concertée et en confiance, les uns avec les autres. Cette scène n'impose ni président, ni structure et ne fait place à aucune suprématie. A la manière d'un club, elle permet d'échanger lors de rencontres partenariales entre présidents et également entre techniciens.

De nombreuses problématiques sont portées dans le cadre de l'inter-Scot dont les études et l'animation sont confiées aux Agences d'urbanisme de Lyon et de Saint-Etienne. Les travaux engagés ces dix dernières années ont permis d'approfondir la réflexion sur nos points d'accords rassemblés dans un « Chapitre commun » ainsi que sur des sujets communs tels que l'urbanisme commercial et les espaces d'interface métropolitains par exemple...

A l'échelle nationale, l'inter-Scot lyonnais est une instance reconnue et fait école. A ce titre, il a eu l'honneur d'accueillir, en 2011, les 7<sup>es</sup> Rencontres nationales des Scot (RNS), temps fort et fédérateur de la vie de l'inter-Scot.

Il nous revient, à nous, élus de Scot, dans ce nouveau mandat, de renforcer ce collectif utile au développement harmonieux de l'aire métropolitaine lyonnaise. »

**Daniel Paccoud**  
président du Scot Beaujolais

## Une ingénierie au service des territoires

L'inter-Scot a été créé par voie de convention le 13 mai 2004. Il s'est progressivement élargi à d'autres Scot : Sud Loire en 2005, Roannais en 2007, Monts du Lyonnais et Loire Centre en 2011.

Scène informelle d'échanges pour l'harmonisation des politiques d'aménagement, dans le respect de l'identité des territoires, l'inter-Scot a été une démarche pilote en France. Nous sommes fiers que les Agences d'urbanisme de Lyon et de Saint-Etienne assurent, pour le compte des Scot, sa coordination et son animation. L'inter-Scot leur a permis de mettre en œuvre progressivement, et plus formellement depuis 2010, une collaboration originale via un réseau d'ingénierie au service de leurs partenaires.

En 2006 puis en 2013, l'élaboration et la signature du « Chapitre commun » valident les grands principes d'aménagement communs à l'échelle de la « Maison commune métropolitaine », un espace qui réunit en 2015 treize Scot et plus de trois millions d'habitants. Aujourd'hui, l'inter-Scot permet aux territoires de bâtir leurs politiques locales dans le cadre de cette « maison commune ».

Le réseau d'ingénierie des deux Agences mettra tout en œuvre pour être pleinement au service d'une démarche exemplaire dans sa volonté de faire dialoguer les territoires.

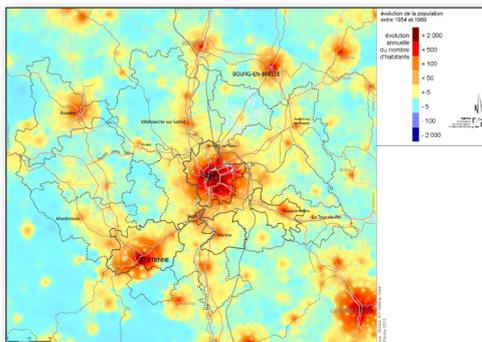
**Michel Le Faou et Pascal Garrido**, présidents  
des Agences d'urbanisme de Lyon et de Saint-Etienne

## Echelle métropolitaine

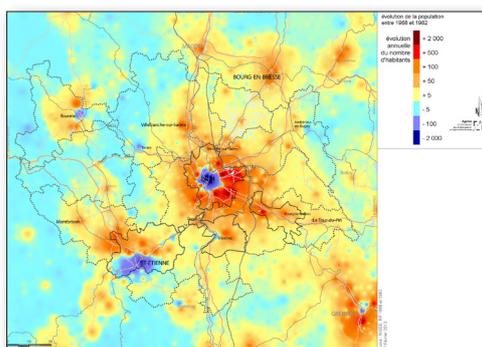
Interventions de Sébastien Rolland et de Ludovic Meyer, Agence d'urbanisme de Lyon et de Saint-Etienne lors du Forum du 20 novembre 2014

### Repères

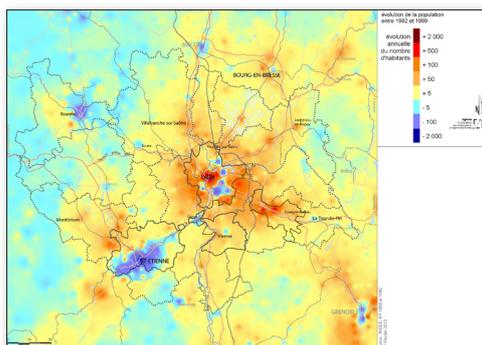
#### 1954-1968 : exode rural et croissance du réseau des villes historiques



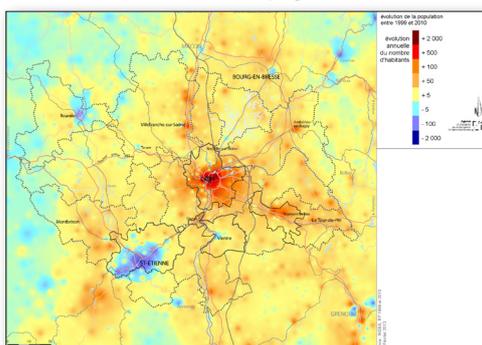
#### 1968-1982 : dessin des premières couronnes



#### 1982-1999 : poursuite de la diffusion de la croissance



#### 1999-2010 : les « campagnes résidentielles »



## De quoi parle-t-on ?

L'aire métropolitaine lyonnaise est en premier lieu un espace géographique de 20 000 km<sup>2</sup>. A 80 % naturelle et agricole, elle porte de forts enjeux de production et de préservation de ces espaces.

C'est également un tissu urbain, qui compte plus de 3,2 millions d'habitants. Son armature urbaine se compose d'abord de deux grandes agglomérations (lyonnaise et stéphanoise) qui à elles seules représentent plus de 50 % de la population. S'y ajoute un réseau de villes moyennes (Roanne, Villefranche-sur-Saône, Porte de l'Isère, Bourgoin-Jallieu ou Vienne). Son caractère clairement multipolaire reste un *leitmotiv* de la démarche inter-Scot. La vision de l'Etat portée par la Directive territoriale d'aménagement (DTA) identifie Lyon, Saint-Etienne et la ville nouvelle de L'Isle d'Abeau comme le tripôle à renforcer. L'inter-Scot élargit cette focale à son réseau de villes historiques qui a également vocation à se développer.

Cette aire est l'espace le plus attractif de la région Rhône-Alpes. Par ailleurs, elle connaît en son sein un phénomène de desserrement résidentiel : d'abord attirés par l'agglomération lyonnaise, les ménages s'installent ensuite sur les territoires les plus accessibles (Beaujolais, Bugey, Isère, Rives du Rhône et Ouest lyonnais). La partie Ouest de l'inter-Scot (Roannais, Loire Centre et Sud Loire), quant à elle, connaît des dynamiques d'échanges entre Scot qui leurs sont propres.

## Une notion historique

L'aire métropolitaine lyonnaise est une notion ancienne. Déjà en 1969, l'Organisme régional d'études et d'aménagement (Oream) définissait une certaine vision de l'aire métropolitaine lyonnaise dans le cadre de la mise en place des « métropoles d'équilibre ». A cette époque, l'Etat inscrit des principes d'aménagement et d'équipement, à ce jour encore structurants, à l'échelle de l'espace tripolaire constitué de Saint-Etienne, de Lyon et de Grenoble. Depuis, l'aire métropolitaine n'a cessé d'évoluer au gré des dynamiques démographiques.

Entre 1954 et 1968, la France connaît un exode rural qui se manifeste sur l'aire métropolitaine lyonnaise par un développement démographique au sein des villes, pourvoyeuses d'emploi.

Entre 1968 et 1982, les centres-villes sont en déshérence. Les Français ont un sentiment de rejet à l'égard de l'insalubrité des centres. Ces années

connaissent aussi, par conséquent, les premières vagues de péri-urbanisation et de motorisation des ménages. On voit ainsi se dessiner des couronnes habitées autour des principales polarités urbaines de l'aire métropolitaine lyonnaise.

Entre 1982 et 1999, les quartiers populaires de la première couronne lyonnaise traversent une crise. Dans le même temps, la Ville de Lyon mène avec succès une politique de réhabilitation du centre. D'autres territoires connaissent des difficultés liées à l'industrie (Roanne, Saint-Etienne et Vallée du Gier). C'est la période où le phénomène de périurbanisation se généralise. Les ménages sont prêts à parcourir de plus longues distances entre leurs lieux de résidence et de travail. C'est encore aujourd'hui une réalité pour le secteur ligérien.

Entre 1999 et 2010, on peut désormais parler de campagnes résidentielles. Ces secteurs se développent à trente ou quarante kilomètres des principales agglomérations. Le dynamisme démographique est important à l'exception des deux agglomérations ligériennes Roanne et Saint-Etienne.

## Des liens entre territoires qui s'intensifient

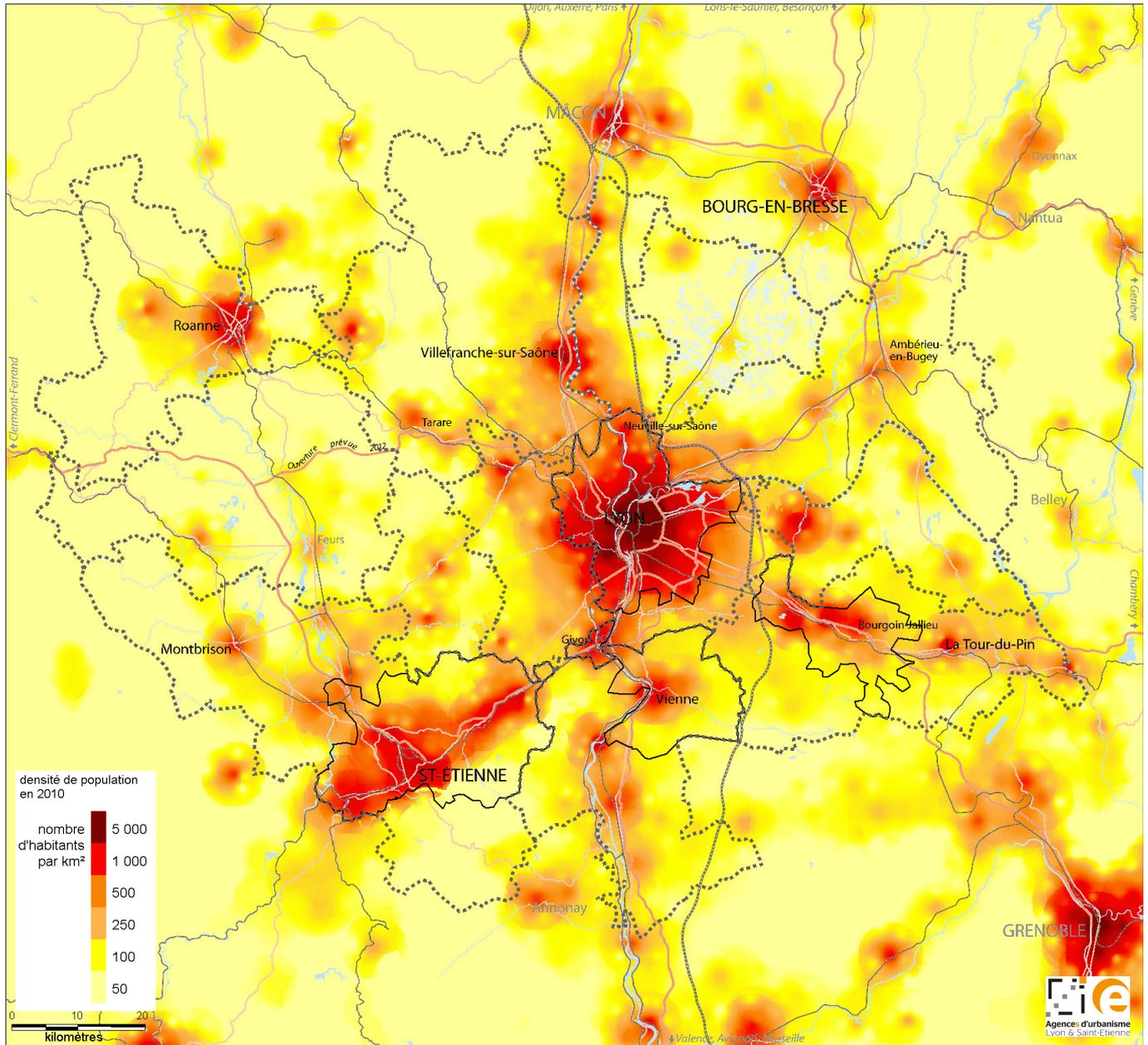
Les quatre principales agglomérations du Pôle Métropolitain (Communauté urbaine de Lyon, Saint-Etienne Métropole, Communauté d'agglomération Porte de l'Isère et ViennAgglo) concentrent les deux tiers des ménages (pouvant être constitués d'une personne). Pour autant, elles n'hébergent que la moitié des familles.

Le deuxième phénomène observé est celui de la ségrégation socio-spatiale (en termes de revenus). Il existe de fortes disparités à la fois entre les Scot et aussi en leur sein. On constate également un desserrement des revenus vers des périphéries plus ou moins lointaines.

Le taux de construction montre que le phénomène de péri-urbanisation se généralise sur le périmètre de l'inter-Scot.

L'une des conséquences est le développement des déplacements domicile/travail. Aujourd'hui, les distances augmentent. 70 % des actifs travaillent hors de leur commune. L'hypercentralisme lyonnais est incontestable. Il existe néanmoins des bassins de vie comme Roanne, Bourg-en-Bresse, Bourgoin-Jallieu ou Saint-Etienne qui génèrent des besoins de mobilités importants à l'échelle de l'inter-Scot.

L'aire métropolitaine lyonnaise : premier grand espace urbain de province



**2** grandes agglomérations,  
Lyon et Saint-Etienne

**réseau**  
**archipel** de petites et moyennes villes

agglomérations de plus de **50 000** habitants

une organisation **multipolaire**  
**multipolarité**

### **I** comme informelle

« *L'ensemble des membres ont souhaité faire de cette scène une sorte de club d'échanges et de rencontres partenariales entre présidents mais aussi entre techniciens.* » Daniel Paccoud

Le pilotage de la démarche est assuré par les présidents de Scot qui se rencontrent annuellement. Conçues à l'origine comme un lieu où se décidaient le programme d'étude, son financement, sa mise en œuvre, ces rencontres sont devenues progressivement de véritables espaces d'échanges et de partage d'objectifs d'aménagement du territoire métropolitain.

Les techniciens se réunissent dans le cadre de comités techniques. Ils ont pour fonctions essentielles de mettre en œuvre le programme de travail défini par les présidents de Scot et de permettre des échanges de pratiques entre professionnels.

### **N** comme négociation

« *La charte a initié une démarche tout à fait nouvelle et intéressante. Elle a permis de faire dialoguer les présidents de Scot et les représentants d'enseignes commerciales.* » Jacqueline Selignan

Le collectif inter-Scot souhaite peser dans les décisions que ce soit en matière d'urbanisme commercial, d'habitat ou de gestion des schémas de carrières. En témoignent les différentes initiatives lancées telles que la signature de la Charte pour un aménagement commercial durable et de qualité par les élus de Scot et les opérateurs commerciaux.

### **T** comme territoires

Les territoires qui composent l'inter-Scot se sont forgés des entités fortes et différentes. Partant des singularités de chaque Scot, l'inter-Scot a identifié les enjeux qui font sens auprès de tous les Scot et s'est efforcé de construire des réponses communes aux problématiques de l'aire métropolitaine lyonnaise.

Le Chapitre commun des Scot en est un exemple. En 2006 ou en 2013, il fédère l'ensemble des Scot sur la base de principes communs et autour d'une vision partagée de l'évolution du territoire.

### **E** comme évolution

Le premier temps de la démarche inter-Scot s'est attaché à appréhender les évolutions, qu'elles soient démographiques, économiques, sociétales, législatives, etc.

Pour cela, des travaux de prospective ont été engagés en 2005 et des systèmes d'observation et de veille ont été mis en place (occupation des sols, déplacements, habitat, commerce) dans la foulée.

### **R** comme ressources

« *L'inter-Scot est un véritable laboratoire à l'échelle de l'aire métropolitaine lyonnaise.* » Daniel Paccoud

La démarche inter-Scot s'est progressivement renforcée au gré d'un programme de travail qui a livré, en une dizaine d'années, plus d'une soixantaine d'expertises et de dossiers communs.

Les premières années de l'inter-Scot (2003-2005) ont été consacrées aux diagnostics conduits en commun et à la construction d'un ensemble de principes d'aménagement partagés, rassemblés dans le Chapitre commun métropolitain (2006). Ce Chapitre commun a fait l'objet d'une déclinaison en cinq livrets métropolitains (2007-2008).

Depuis 2009, au fur et à mesure que les Scot de l'aire métropolitaine entrent en phase d'approbation et de mise en œuvre, la démarche inter-Scot s'oriente vers des missions d'observation, de veille et de définition de langage commun.

En 2012, la réflexion sur l'harmonisation des Scot est lancée, étant entendu qu'il ne s'agit pas de faire un Scot unique, ni même d'homogénéiser les différents documents. L'originalité de la démarche, animée par les Agences d'urbanisme de Lyon et de Saint-Etienne, consiste à proposer aux Scot une méthode « ascendante » et des outils qui partent de leurs projets de territoires pour arriver à une représentation de l'aire métropolitaine où les Scot « parlent la même langue ». Une véritable innovation depuis les politiques de planification et d'aménagement de l'aire métropolitaine des années 1970. Ce travail d'harmonisation s'effectue en lien avec le Pôle Métropolitain, très concerné par cette avancée. Les résultats en sont attendus pour 2015.

Une quinzaine d'indicateurs clés communs à tous les Scot a été identifiée à l'échelle de l'inter-Scot. Ces outils de suivi permettront de mesurer la mise en oeuvre d'un certain nombre d'orientations issues du « Chapitre commun ».

Par ailleurs, la collection « Réalités métropolitaines », initiée en 2011, offre, à l'échelle de l'aire métropolitaine, un ensemble original de posters développé par les Agences d'urbanisme de Lyon et de Saint-Etienne.

## **S** comme solidarité

« Le Scot assume le fait de vouloir être un moteur économique dynamique, ce qui a des conséquences sur l'ensemble de l'échelle de l'aire métropolitaine. Mais il revendique aussi le fait d'en être radicalement dépendant. »

Aucun territoire ne peut prétendre, seul, à réussir au sein de la compétition organisée aujourd'hui entre aires métropolitaines. Consciente de cette limite, la démarche inter-Scot s'attache à la dépasser en faisant vivre et progresser un collectif technique et politique.

## **C** comme confiance et cohérence

« L'inter-Scot est d'abord un espace de concertation entre élus. C'est également un lieu de recherche de cohérence où s'est construite une vision globale, notamment lorsqu'il s'est agi d'articuler entre nous les potentiels d'habitants futurs pour les trente prochaines années. L'inter-Scot a cet avantage que nous travaillons en total confiance, les uns avec les autres. Il n'y a pas de suprématie. Il n'y a pas de présidents, pas de structure. »  
Daniel Paccoud

## **O** comme ouverture

L'inter-Scot constitue évidemment un espace de dialogue, non institutionnel. Il reste ouvert aux autres scènes de l'aire métropolitaine lyonnaise. Il compte au sein de son comité technique des représentants de la Dreal, de la Région Rhône-Alpes et du Pôle Métropolitain. Depuis 2012, le Pôle Métropolitain et l'inter-Scot mutualisent en partie leur programme d'activités, confié aux Agences d'urbanisme de Lyon et de Saint-Etienne.

L'inter-Scot est également ouvert aux territoires voisins. C'est ainsi que le Scot du Sornin a été invité à participer au Forum du 20 novembre 2014. De même, a été évoquée la nécessité de dialoguer avec les territoires voisins (Mâcon, Bourg-en-Bresse, Valence et Grenoble).

## **T** comme temporalité

Malgré la désynchronisation des calendriers des Scot, la démarche inter-Scot s'est efforcée d'apporter les éléments globaux de diagnostic ou de projet à l'échelle de l'aire métropolitaine lyonnaise.

Par ailleurs, l'inter-Scot est préoccupé de l'adaptation permanente qu'exigent les changements réglementaires en matière de planification durable. Cette question a été au coeur des 7<sup>es</sup> Rencontres nationales des Scot, organisées par l'inter-Scot, à Lyon en 2011. Plus récemment, un séminaire a traité de la loi Grenelle.

### Repères

**2004** : officialisation de la démarche, pionnière en France, par la signature d'une charte

**2005** : temps de l'inter-connaissance entre les Scot

**2005/2006** : recherche de biens communs, identification des thématiques à aborder à une échelle plus vaste (habitat)

**2006** : temps du Chapitre commun des Scot, plateforme commune de réflexion

**2007/2010** : temps des outils de mutualisation pour assurer le suivi des Scot

**2011** : 7<sup>es</sup> Rencontres nationales des Scot, temps fort et fédérateur, temps des questionnements au regard des réformes

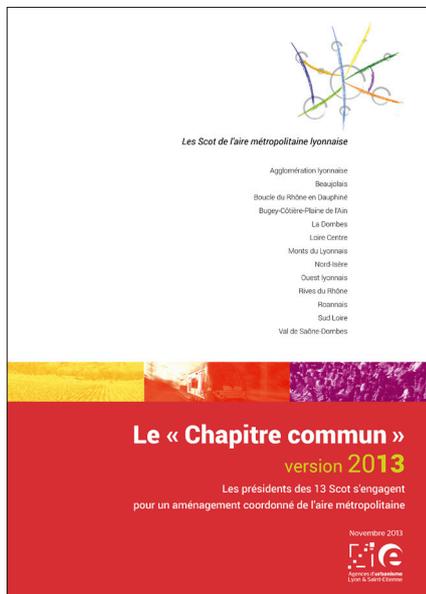
**2012** : Espaces d'interface métropolitains  
Trois études diagnostics sur les territoires de l'A46 Nord, autour de l'espace inter-départemental de Lyon-Saint Exupéry et de l'A89

Elaboration de la Charte pour un aménagement commercial durable et de qualité et mutualisation des missions avec le Pôle Métropolitain

**2013** : actualisation du Chapitre commun et engagement d'un partenariat avec les CCIR pour mener une observation commerciale à l'échelle de l'aire métropolitaine lyonnaise

**2014** : harmonisation des Scot : vocabulaires communs à la fois de langage et cartographiques

Présentation des dossiers majeurs engagés au cours du mandat politique précédent



## Le Chapitre commun

« Initialement signé en 2006, le Chapitre commun a été revu et augmenté en 2013 et co-signé par l'ensemble des présidents. Il décrit les points de convergences entre les treize Scot de l'inter-Scot.

Avec l'arrivée des derniers Scot dans la démarche, des Scot plus ruraux, il s'agissait de relire ce document initialement rédigé par des Scot urbains pour s'assurer que ce texte fondateur soit toujours adapté et qu'il pouvait s'appliquer aux Scot ruraux. Aucun élément n'a été fondamentalement modifié mais ce sont plutôt des compléments qui ont été apportés notamment sur la question des espaces naturels et agricoles.

Concernant la mobilité, force est de constater que beaucoup d'habitants se déplacent vers les grandes agglomérations. De ce fait, un maillage performant pour ces déplacements est nécessaire. Le réseau ferroviaire a été évoqué ; il reste encore à être développé sur le territoire de l'aire métropolitaine ; certains Scot ne sont pas équipés en trains et ne le seront probablement jamais. Aussi faut-il développer des systèmes multimodaux complémentaires avec ce qui existe sur le territoire notamment par cars.

Les complémentarités sont également d'ordre commercial. Dans les territoires ruraux comme dans le coeur des grandes villes, les maires tiennent à conserver le commerce de proximité, qui outre sa fonction économique, a une vraie fonction sociale.

La suspicion initiale des grands Scot urbains allant phagocyter les petits Scot ruraux s'est effacée au gré des échanges. Le Chapitre commun actualisé en 2013 met en lumière les complémentarités qui existent entre nos treize Scot et renouvelle la prise de conscience de notre coresponsabilité dans l'aménagement de l'aire métropolitaine est effacée au gré des échanges. »



**Régis Chambe,**  
président du Scot  
des Monts du Lyonnais

## Les espaces d'interface métropolitains

« L'inter-Scot a mené des travaux sur les Espaces d'interface métropolitains (EIM). Ces territoires aux confins de nos périmètres de Scot doivent être maîtrisés, et nécessitent une réflexion en matière d'aménagement commune à plusieurs Scot. Ces analyses préliminaires visent à être réutilisées et concrétisées.

A titre d'exemple, la réflexion menée sur les territoires autour de l'aéroport Lyon-Saint Exupéry, à l'initiative de l'inter-Scot, a depuis, été approfondi par les services de l'Etat. On peut également citer l'A46 Nord, diagnostic qui met en avant le développement économique et notamment les zones d'activités le long de cet axe routier, de l'agglomération lyonnaise jusqu'à Villefranche-sur-Saône. Ce secteur qui voit se développer des zones d'activités et commerciales nécessite que les responsables économiques et les intercommunalités puissent dialoguer. Enfin les territoires concernés par l'A89, véritable trait d'union entre les Scot du Beaujolais, du Roannais et de Loire Centre, nécessitent aussi d'échanger sur les développements économiques attendus et sur la pression urbaine qu'engendre un tel équipement.

D'autres interfaces sont possibles comme les « Scot à Scot ». Au sein de l'inter-Scot, nombreux sont les Scot à réfléchir en binôme. A titre d'exemple, les Scot Val de Saône-Dombes et Beaujolais ont mené ensemble la réflexion sur leur Dac (Document d'aménagement commercial). »



**Daniel Paccoud,**  
président du Scot Beaujolais

## L'urbanisme commercial, cause commune

« Dans un contexte de crise, le rôle économique et social du commerce a toute son importance. Alors que l'activité productive baisse, le commerce reste un levier de développement économique pourvoyeur d'emploi et un marqueur d'attractivité du territoire.

En la matière, les choix d'un Scot génèrent des effets sur les territoires voisins. Les élus sont conscients que les territoires seront de plus en plus interdépendants.

Le commerce est en perpétuelle évolution suivant ainsi les transformations des modes de vie. Elus et techniciens avaient besoin de connaissances sur cette question. De plus, les Scot étaient dans une certaine insécurité juridique au regard de l'évolution de la réglementation (LME, loi Alur, loi Pinel).

Pour l'ensemble de ces raisons, aborder cette question à l'échelle de l'inter-Scot est pertinent non seulement pour réfléchir, mais aussi pour s'organiser et mieux se coordonner.

Les Scot membres de l'inter-Scot et les Agences d'urbanisme de Lyon et de Saint-Etienne ont défini des orientations communes pour l'élaboration de la « charte pour un urbanisme commercial de qualité », cosignée par l'ensemble des présidents de Scot et de nombreux opérateurs commerciaux. Bien sûr, elle ne produit pas du droit, pas de norme. Néanmoins, ces principes ont été transcrits dans chacun des Documents d'aménagement commercial (Dac).

Dans la pratique, lorsque les Scot ont à argumenter un dossier en CDAC, la Charte leur est très utile. Les porteurs de projets commerciaux ne peuvent plus faire l'impasse sur les sujets à traiter ; les élus non plus d'ailleurs. Cette charte a permis de provoquer une démarche tout à fait nouvelle et intéressante, une réunion avec les grands opérateurs commerciaux en 2013. Une douzaine d'enseignes parmi les plus importantes ont par la suite manifesté leur adhésion aux valeurs.

En ce qui concerne la connaissance du commerce, de ses transformations, de l'évolution du modèle de consommation, les Agences d'urbanisme ont édité un certain nombre de publications dont un bulletin de veille sur les concepts commerciaux. Une démarche partenariale a été engagée avec la Chambre de commerce et de l'industrie Rhône-Alpes afin de mettre en place une observation commerciale à l'échelle de l'inter-Scot. Cette observation permet aux élus et aux techniciens d'avoir des connaissances et une aide à la décision. »



Jacqueline Selignan,  
présidente du Scot  
Bugey-Côtière-Plaine de l'Ain

## Références

### Chapitre commun 2013

les présidents des 13 Scot s'engagent pour un aménagement coordonné de l'aire métropolitaine, novembre 2013

### A46 nord : diagnostic économique et enjeux, novembre 2010

EIM : A89/RN82 : restitution de la journée d'étude du 23 septembre 2011 à Riorges, octobre 2011

### EIM A89/RN82 : diagnostic territorial, janvier 2013

EIM Lyon-Saint Exupéry : version augmentée, mai 2012

### Charte pour un aménagement commercial durable et de qualité, mai 2013

Portrait statistique de l'emploi dans le commerce de détail sur le périmètre de l'inter-Scot de l'aire métropolitaine lyonnaise, mars 2014

Les concepts commerciaux : le **drive**, mai 2014

L'urbanisme commercial dans l'aire métropolitaine lyonnaise : **bulletins de veille** n° 1 (juin 2013), 2 (janvier 2014) et 3 (juillet 2014)



## Meilleure lisibilité du développement économique

« Le Scot Sud Loire a travaillé à son échelle à un schéma de développement économique et de l'emploi. Je souhaite que l'inter-Scot se penche davantage dans les années à venir sur les questions liées au développement économique de nos territoires.

En élaborant un programme de travail, nous pourrions réfléchir et construire des réponses communes au bénéfice de tous. En jouant collectif, nous pouvons gagner en lisibilité, en efficacité et en attractivité aux yeux des entrepreneurs, des investisseurs et des créateurs d'emplois.

Au sein du Pôle Métropolitain, avec le Grand Lyon, la Capi et ViennAgglo, nous avons par exemple décidé de mettre nos forces en commun et de participer, ensemble, à des salons d'investisseurs, de promoteurs, de développement économique. Il nous est apparu nécessaire de faire valoir notre dimension européenne, les atouts que représente notre travail collectif, mais aussi la valeur ajoutée qu'apporte chacune de nos agglomérations dans la compétition que se livre désormais les territoires.

De même, l'adhésion de Saint-Etienne Métropole à l'Aderly va permettre une meilleure visibilité aux niveaux national et européen. Il est indispensable aujourd'hui de travailler à une cohérence des Scot sur le développement économique.

A ce titre, l'inter-Scot est l'espace d'échanges et de partage le plus approprié. Si l'on souhaite réellement que le développement économique se fasse de manière équilibrée sur nos territoires, nous devons anticiper et commencer à travailler sur les zones à vocation économique pour pouvoir répondre aux enjeux de demain. »



**Gaël Perdriau,**  
président du Scot Sud Loire

## Des préconisations en matière de mobilité et de transports

« Le dynamisme de nos territoires a été clairement présenté. En revanche, la mobilité et les transports n'ont pas été évoqués. Ces dernières années, en heure de pointe, le temps de traversée entre l'agglomération et nos territoires est beaucoup plus long. Si nous ne prenons pas au sein de l'inter-Scot des préconisations bien particulières, nous risquons l'étouffement. L'inter-Scot peut, de par sa structure, ses représentants et son poids, appuyer pour un développement plus structurel ».



**Bernard Grison,**  
président de la Communauté  
de communes Dombes Saône Vallée

« Une nouvelle enquête ménages-déplacements est en cours. Les résultats seront disponibles à l'automne 2015. Il s'agit d'une vaste enquête dont le périmètre a été élargi. Réalisée tous les dix ans, elle fournit des éléments précieux pour orienter les politiques de transport. Sans une bonne connaissance de la mobilité, les politiques publiques qui touchent au développement économique, à la santé ou à la culture sont inopérantes. Tous les actes de la vie sont liés à la mobilité dans le monde contemporain. De ce point de vue, la création du Syndicat mixte des transports pour l'aire métropolitaine lyonnaise (SMT AML) constitue une véritable avancée. En témoigne la mise au point du dispositif « T Libr » sur la carte OûRa : désormais, un même titre de transport permet de circuler d'un réseau à l'autre. La mobilité doit être le fer de lance de l'inter-Scot. Elle fait partie de ce que l'on doit mettre en commun ».



**Michèle Vullien,**  
vice-présidente du Scot  
de l'Agglomération Lyonnaise

## Une ouverture à toutes les scènes, à toutes les échelles

« Nous sommes tous parties prenantes de l'inter-Scot. Notre fonctionnement, basé sur l'échange et la confiance, garantit une précieuse liberté de réflexion et je crois, pour ma part que l'inter-Scot est une valeur montante dans la vie politique de nos territoires. En vérité, rares sont ceux qui travaillent à l'échelle de l'aire métropolitaine, mis à part les experts en général et les Agences d'urbanisme en particulier. Nous devons pouvoir confronter nos problèmes à la bonne échelle, quelle que soit la thématique abordée : commerce, logistique, schéma portuaire, densité résidentielle, développement économique...

La préservation de nos paysages, beaucoup mise à mal au cours des dernières décennies, devient également un chantier commun que nous devons organiser à cette échelle. Si demain un Parc naturel voit le jour en Dombes, nous serons heureux de le défendre tous ensemble.

Par ailleurs, les élus n'appartiennent pas à une espèce immuable : certains arrivent, d'autres partent. Nous devons convaincre les nouveaux élus d'adhérer à la démarche. La rencontre d'aujourd'hui y contribue et apporte un élément de cohésion pour le mandat qui s'ouvre.

De fait, notre horizon ne cesse de s'élargir : ainsi le Mâconnais, bien que situé en dehors de la région Rhône-Alpes, doit

être pris en compte, comme le montre l'étude menée par l'Agence d'urbanisme de Lyon sur les dynamiques inter-relationnelles entre Lyon et le Sud de la Saône-et-Loire, avec des complémentarités à travailler, notamment sur le tourisme vert.

Nous sommes interdépendants, bien que nous nous ne voulions pas être dépendants les uns des autres.

Autre type d'élargissement et de coopération entre territoires, il a été décidé en 2012 de construire un Pôle Métropolitain entre les agglomérations lyonnaise, stéphanoise, viennoise et nord-iséroise. Le face-à-face historique entre Lyon et Saint-Etienne est maintenant dépassé. Il ne s'agit pas de faire adhérer l'inter-Scot au Pôle Métropolitain mais bien de travailler de manière ouverte sur toutes les scènes et à toutes les échelles.

Elargissement également avec la création du Syndicat mixte des transports pour l'aire métropolitaine que nous sommes en train de construire avec les Départements de l'Isère, de la Loire et du Nouveau Rhône.

Plus éloignés, les systèmes urbains de Grenoble et Valence ne sont pourtant pas sans liens avec l'aire métropolitaine lyonnaise : des chantiers communs pourront voir le jour dans le cadre du réseau des villes de Rhône-Alpes, autre scène intéressante de coopération.

Tous ces outils sont à notre disposition. Sachons les utiliser pour le bien commun et pour peser dans l'ensemble des discussions ».



**Jean-Yves Sécheresse**  
président délégué du Scot  
de l'Agglomération Lyonnaise

De gauche à droite :

**Daniel PACCOUD** (Beaujolais),

**Lucien MOULLIER** (Loire Centre),

**Gérard BANCHET** (Rives du Rhône),

**Françoise BERNILLON** (La Dombes),

**Daniel MALOSSE** (Ouest lyonnais),

**Gérald JOANNON**  
(Boucle du Rhône en Dauphiné),

**Régis CHAMBE** (Monts du Lyonnais),

**Jean SMITH** (Roannais),

**Jean-Claude DESCHIZEAUX**  
(Val de Saône-Dombes),

**Joël GRISOLLET** (Nord-Isère),

**Jacqueline SELIGNAN**  
(Bugey-Côtière-Plaine de l'Ain),

**Jean-Yves SECHERESSE**  
(Agglomération lyonnaise),

**Charles ZILLIOX** (Rives du Rhône),

**Gaëli PERDRIAU** (Sud Loire).

Les représentants de Scot de l'aire métropolitaine lyonnaise présents au Forum inter-Scot, à Anse, le 20 novembre 2014





### Agglomération lyonnaise



74 communes, 1,4 million d'habitants et 700 000 emplois

Le périmètre du Scot de l'Agglomération lyonnaise recouvre trois entités : la communauté urbaine de Lyon, appelée Grand Lyon, future Métropole de Lyon au 1<sup>er</sup> janvier 2015, la Communauté de communes de l'Est lyonnais et la Communauté de communes du Pays de l'Ozon.

Ce Scot, approuvé en 2010, porte des objectifs qui mobilisent au quotidien les élus de ce territoire. Il s'agit notamment d'accueillir 150 000 habitants supplémentaires à l'horizon 2030, de construire 7 500 nouveaux logements par an. Il s'agit aussi de permettre l'accueil d'activités économiques tout en protégeant les espaces naturels et agricoles, condition *sine qua non* pour que l'agglomération reste attractive et agréable à vivre pour ses habitants.

Parce qu'il concentre 45% de la population et 50% des emplois de l'aire métropolitaine, le Scot de l'Agglomération lyonnaise revendique le rôle de moteur économique de l'aire métropolitaine ; mais il assume aussi le fait d'en être dépendant parce que son périmètre ne permet pas de répondre de manière satisfaisante aux grandes questions, notamment celles des déplacements et de la complémentarité des ressources territoriales. Ces questions ne peuvent être résolues que collectivement.

Il est donc indispensable de participer activement à cette scène de discussion et d'échanges qu'est l'inter-Scot. C'est pourquoi les élus de l'Agglomération lyonnaise répondent toujours présents à l'ensemble des initiatives prises par l'inter-Scot.

**Jean-Yves Sécheresse,**  
président délégué



### Beaujolais



132 communes, 210 000 habitants et 76 000 emplois

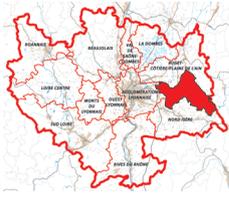
Le périmètre du Scot Beaujolais recouvre cinq Etablissements publics de coopération intercommunale (EPCI) : les Communautés de communes du Haut Beaujolais, Beaujolais Pierres Dorées, Ouest rhodanien, Saône Beaujolais et la Communauté d'agglomération Villefranche Beaujolais Saône.

Lancé en 2003, le Scot est approuvé en 2009. La réflexion est engagée pour une révision afin de le rendre conforme aux lois Grenelle et Alur. Le Scot travaille actuellement à la mise en place de schémas de référence.

Ce territoire complexe jouxte la future Métropole de Lyon, avec toute la pression foncière induite, et à l'extrême nord-ouest, le Charolais, territoire de bocages et de montagnes. Le Scot traite l'ensemble de cette diversité. Autant de défis à relever notamment en matière de communication, de développement économique, de développement commercial, de résistance à la pression foncière.

En termes d'emploi, un autre défi reste à relever : celui du déficit. Environ 15 000 habitants du Beaujolais travaillent dans le Grand Lyon. Un partenariat avec la Métropole de Lyon, les Scot de l'Ouest lyonnais et du Roannais s'est d'ailleurs engagé.

**Daniel Paccoud,**  
président



## Boucle du Rhône en Dauphiné



47 communes, 85 000 habitants  
et 21 000 emplois

Le périmètre du Scot Boucle du Rhône en Dauphiné recouvre trois Communautés de communes : Porte Dauphinoise Lyon Saint Exupéry, Isle Crémieu et Pays des Couleurs.

Le Syndicat mixte porteur du Scot a été créé en 2001. Ce Scot fait partie des premiers Scot approuvés puisque l'approbation est intervenue en décembre 2007. Il est actuellement en cours de révision. Dans ce cadre, le Syndicat mixte est accompagné par l'Agence d'urbanisme de Lyon.

Dans la phase de mise en œuvre, la plus grande difficulté est la mise en compatibilité des PLU avec le Scot. Les communes avaient trois ans, soit jusqu'en décembre 2010 pour rendre compatibles leur PLU. Or, aujourd'hui, un tiers des PLU n'est pas compatible avec le Scot. Cela pose de réelles difficultés au quotidien. Certaines communes jouent le jeu, ce qui a permis de réduire de manière très conséquente la consommation foncière. D'autres, en revanche, continuent à consommer de l'espace de façon importante. Ce sera un grand défi pour les années à venir.

L'une des spécificités du territoire est qu'il n'existe pas de grands pôles mais plusieurs petits bassins de vie. La commune la plus importante est celle de Charvieu-Chavagneux avec 8 500 habitants. Les déplacements sont une des préoccupations importantes du territoire qui rencontre des difficultés compte tenu de l'absence de gare et de transports collectifs satisfaisants. Le territoire a une vocation environnementale forte, en témoigne la présence de nombreux dispositifs de protection (Natura 2000, ENS...). Ces préoccupations guident les élus du Symbord dans la révision du Scot.

**Gérald Joannon,**  
président



## Bugey-Côtière-Plaine de l'Ain



85 communes, 135 000 habitants  
et 54 000 emplois

Le périmètre du Scot Bugey-Côtière-Plaine de l'Ain (Bucopa) recouvre six Communautés de communes : Rives de l'Ain/Pays du Cerdon, Vallée de l'Albarine, Miribel et Plateau, Canton de Montluel, Plaine de l'Ain et Lyon/Chartreuse de Portes.

Le Scot Bucopa a une certaine antériorité puisqu'il a été approuvé en 2002. Il est actuellement en cours de révision.

Le Scot Bucopa est un territoire riche et dynamique, au tissu industriel extrêmement vivant. En effet, on compte de nombreuses PME et PMI. Le territoire du Scot Bucopa est le plus souvent représenté par la plaine de l'Ain, zone d'activités d'intérêt régional, voire national, aux grandes capacités foncières. Dans les années 1966, ce secteur faisait déjà l'objet de politique de planification à l'instar de la ville nouvelle de l'Isle d'Abeau et de l'aéroport de Lyon-Saint Exupéry. Le territoire du Scot Bucopa, c'est également la Côtière, géographiquement contrainte mais extrêmement dynamique et le Piémont du Bugey.

La stratégie du Scot Bucopa est d'organiser le territoire autour d'une ville d'intérêt régional, celle d'Ambérieu-en-Bugey, véritable pôle d'équilibre de la métropole lyonnaise. Dans le cadre de la révision du Scot, il ne s'agit pas simplement de grenelliser le Scot, mais de lui apporter une véritable valeur ajoutée, de capitaliser le travail réalisé dans le cadre de l'inter-Scot notamment sur les franges du territoire. Coopérer, dialoguer avec les Scot voisins doit apporter une certaine cohérence. Le travail sur les franges est un axe de fort de la révision du Scot Bucopa.

**Jacqueline Selignan,**  
présidente



### La Dombes



36 communes, 38 000 habitants  
et 10 000 emplois

Le périmètre du Scot de la Dombes compte 36 communes, 38 000 habitants et 10 000 emplois répartis dans trois Communautés de communes : Centre Dombes, Chalaronne Centre et canton de Chalamont.

Le Scot de la Dombes est un document approuvé en 2006, modifié en 2010 et en révision depuis février 2014. A dominante rurale, le territoire a la singularité d'être composé d'un réseau d'étangs formant un écosystème et une biodiversité exceptionnels. Le Scot a le devoir de protéger ces espaces. Alors qu'ils auraient pu courir le risque d'être fragilisés, les étangs connaissent aujourd'hui un dynamisme certain. Par l'intermédiaire d'un livre blanc, ils viennent d'être promus par le Conseil général de l'Ain filière prometteuse. La dynamique renouvelée de la filière poisson ne va pas s'éteindre. Les étangs ne vont pas disparaître. Le Scot se retrouve à l'aube d'une dynamique territoriale puissante.

Situé en limite de la Métropole lyonnaise, La Dombes fait l'objet d'une pression foncière importante. Dans le cadre de la révision du Scot, les élus réfléchissent à un schéma d'aménagement commercial et artisanal porteur de sens. Notre territoire reste soumis à une forte évasion en matière d'emploi et d'activité commerciale. Le Scot travaille au maintien et au renforcement de la dynamique économique du territoire. Il s'attache aussi très fortement à ce que La Dombes ne devienne pas un espace résidentiel, une sorte de banlieue banalisée à l'écosystème amoindri. Depuis un an, les élus montrent un grand optimisme.

**Françoise Bernillon,**  
présidente



### Loire Centre



93 communes, 71 000 habitants  
et 22 000 emplois

Le périmètre du Scot recouvre sept Communautés de communes : Pays entre Loire et Rhône, Pays d'Astrée, Vals d'Aix et Isable, Montagnes du Haut Forez, Collines du Matin, Feurs-en-Forez et Balbigny.

Le Scot Loire Centre est en cours d'élaboration. L'équipe précédente a fait le diagnostic et le PADD que les nouveaux élus vont adapter ou nuancer en fonction du Document d'orientations et d'objectifs (DOO). Le territoire se caractérise par une multipolarité, à dominante rurale. La ville principale est celle de Feurs avec 7 900 habitants.

Il se caractérise aussi par une forte présence de PME et de PMI relativement bien réparties sur le territoire. Le Scot n'est donc pas un territoire résidentiel au sens de l'Insee.

Il bénéficie d'une croissance démographique mais il s'agit aussi de maîtriser la consommation foncière, importante ces dix dernières années.

Plus récemment, la construction de l'A89 et du barreau de Balbigny/Salvigny marque davantage l'identité de ce territoire. Le Conseil général de la Loire a décidé de créer deux Zones d'activités d'intérêt national (ZAIN) : l'une sur Balbigny au croisement de l'A89 et de l'A72, la seconde proche de la ville de Feurs. Il s'agit de maîtriser la consommation foncière, de maintenir voire de développer l'emploi tout en ayant le souci de l'impact environnemental que tout ceci peut avoir. C'est tout l'intérêt du Scot.

**Lucien Moullier,**  
président



## Monts du Lyonnais



34 communes, 40 000 habitants  
et 13 000 emplois

Le périmètre du Scot des Monts du Lyonnais recouvre trois Communautés de communes : Chamousset-en-Lyonnais, Forez-en-Lyonnais et Les Hauts du Lyonnais. Notre territoire rural est un espace de vie et de production, qui dispose d'un bon équilibre entre les emplois et les actifs. Ce ratio révèle son dynamisme qu'il convient de préserver en minimisant les effets de la péri-urbanisation. De nombreux petits bourgs, villages et hameaux animent le territoire, qui est largement exploité par une agriculture en majorité laitière.

Le Syndicat mixte porteur du Scot a été créé en 2011. Le Scot est actuellement en cours d'élaboration. Un projet non officiel a été arrêté à la fin du mandat précédent. L'objectif est d'approuver notre Scot fin 2016.

Le Scot a du prendre en compte deux évolutions importantes. La première est liée à l'évolution du périmètre puisque la commune de Chazelles-sur-Lyon a rejoint le Scot des Monts du Lyonnais et devient ainsi la plus grande en nombre d'habitants. La seconde relève de l'adaptation à la loi Alur.

A l'entrée dans la démarche, les élus appréhendaient l'hégémonie du Grand Lyon. Au final, les points de convergences sont plus nombreux que les points de divergences. Les différents territoires membres de l'inter-Scot, aux spécificités propres, sont complémentaires.

**Régis Chambe,**  
président



## Nord-Isère



93 communes, 210 000 habitants  
et 76 000 emplois

Le périmètre du Scot Nord-Isère recouvre huit EPCI : une Communauté d'agglomération, celle de Porte de l'Isère, et sept Communautés de communes, celles de Bourbre-Tisserands, région Saint Jeannaise, Vallée de l'Hien, Balmes dauphinoises, Collines du Nord Dauphiné, Vallons du Guiers, et Vallons de la Tour.

Le Scot a été approuvé récemment, en 2012, après une longue période de concertation sur un territoire en développement et à enjeux. Il est actuellement en cours de révision.

Il trouve sa structuration autour d'un axe de communication, des franges lyonnaises jusqu'aux portes de la Savoie. Ce territoire est scindé en deux secteurs qui se sont développés de façon un peu différente. La partie ouest, placée sous l'Opération d'intérêt national (OIN) de la ville nouvelle de L'Isle d'Abeau, est en train de s'éteindre aujourd'hui.

La Directive territoriale d'aménagement (DTA) et sa modification entraîne des conséquences importantes sur le Scot. L'ensemble de l'équipe travaille avec les Scot voisins dans le cadre d'un « petit inter-Scot » mais utile.

**Joël Grisollet,**  
président



### Ouest lyonnais



46 communes, 120 000 habitants  
et 38 000 emplois

Le périmètre du Scot de l'Ouest lyonnais recouvre quatre Communautés de communes : Vallée du Garon, Vallons du Lyonnais, Pays de l'Arbresle et Pays mornantais.

Le Scot de l'Ouest lyonnais a été approuvé en 2011 après cinq années de travail. Le Comité syndical du 19 novembre 2014 vient d'approuver la mise en révision pour le rendre conforme à la loi Grenelle.

Le territoire du Scot de l'Ouest lyonnais est à la fois péri-urbain et rural. Il a un vrai rôle de collaboration entre l'agglomération et les territoires du Rhône.

Actuellement, le Scot est dans sa phase de mise en oeuvre et plus particulièrement dans la mise en compatibilité des PLU. L'enquête publique sur un Dac vient de se terminer.

**Daniel Malosse,**  
président



### Rives du Rhône



127 communes, 240 000 habitants  
et 87 000 emplois

Le périmètre du Scot des Rives du Rhône recouvre deux Communautés d'agglomération, celles de Vienne et d'Annonay, ainsi que cinq Communautés de communes : la région de Condrieu, le Pays roussillonnais, le Pilat rhodanien, Porte de DrômArdèche et Vivarhône.

Le Scot des Rives du Rhône a été approuvé en 2012. C'est un Scot très complexe de par sa composition administrative. En effet, le territoire a des emprises sur cinq départements (Isère, Loire, Drôme, Ardèche et Rhône). Le Scot est actuellement en cours de révision. Pour initier la dynamique, une démarche de prospective territoriale a été menée avec l'appui des Agences d'urbanisme de Lyon et de Saint-Etienne. Ce Scot est un véritable exemple de coopération. En effet, il amène les élus de cinq départements différents à échanger et travailler ensemble dans l'intérêt d'un même bassin de vie. Les réflexions menées au sein du Scot ne tiennent pas compte des limites institutionnelles ou des différences politiques qui entraveraient la bonne marche du projet inutilement.

L'inter-Scot, dans le même ordre d'idée et à une autre échelle, est une véritable réussite. Les élus doivent continuer à s'investir à cette échelle à laquelle se joue des arbitrages importants pour l'avenir de nos territoires au niveau local.

**Gérard Banchet,**  
vice-président



## Roannais



51 communes, 106 000 habitants  
et 44 000 emplois

Le périmètre du Scot Roannais recouvre la Communauté d'agglomération de Roanne et la Communauté de communes des Pays d'Urfé.

Le Scot du Roannais a été approuvé en 2012. Il est en cours de révision pour devenir conforme à la loi Grenelle.

La région de Roanne est en baisse démographique. L'emploi diminue également. Ces dernières années, l'urbanisation des zones agricoles était une tendance forte. Les mesures prises par les élus pour inverser le phénomène vont dans le bon sens.

**Jean Smith,**  
vice-président



## Sud Loire



116 communes, 500 000 habitants  
et 200 000 emplois

Le périmètre du Scot Sud Loire recouvre les Communautés d'agglomération de Saint-Etienne Métropole et de Loire Forez, et les Communautés de communes des Monts du Pilat et du Pays de Saint-Galmier.

Le Scot Sud Loire a connu une histoire mouvementée puisqu'il a été adopté une première fois en 2010, avant de faire l'objet de recours puis d'une annulation en 2012. Le Scot qui régit aujourd'hui l'ensemble du Sud Loire a été approuvé fin 2013, et est entré en vigueur en février 2014.

Il permet, à présent, de par son application, d'aider les différentes communes dans l'élaboration de leur PLU, et d'harmoniser les politiques menées en matière d'habitat, de développement économique, d'implantations commerciales...

En ce début de mandat, l'occasion d'opposer le Scot et ses prescriptions à des décisions, commerciales notamment, s'est déjà présentée. Il montre chaque jour davantage sa pertinence, son intérêt et son utilité. Il est précieux dans l'équilibre des territoires.

**Gaël Perdriau,**  
président



## Val de Saône-Dombes



34 communes, 54 000 habitants  
et 14 000 emplois

Le périmètre du Scot Val de Saône-Dombes recouvre trois Communautés de communes : Montmerle 3 Rivières, Dombes Saône Vallée et Val de Saône-Chalaronne.

Le Scot Val de Saône-Dombes a été approuvé en 2006 puis modifié en 2010 et en 2013 avec l'élaboration du Dac réalisé en collaboration avec le Scot du Beaujolais. Une procédure de révision du Scot a été lancée. Le Scot Val de Saône-Dombes a la volonté de mener cette révision avec le Scot de La Dombes. Une réflexion sur la forme juridique de cette procédure est en cours.

Les présidents des trois Communautés de communes sont très attachés à la notion de territoire. Son fil conducteur est la Saône avec toutes ses particularités et tous ses attraits touristiques, économiques et environnementaux.

Le territoire, qui se situe dans un couloir particulièrement bien desservi, aussi bien du point de vue ferroviaire que routier, connaît une forte expansion démographique et un attrait pour le développement économique.

Le Scot Val de Saône-Dombes travaille et entend poursuivre ses missions dans un esprit d'ouverture. Les élus ne peuvent pas nier les pôles d'attractivité de l'aire métropolitaine lyonnaise mais aussi de l'agglomération mâconnaise, du pôle caladois et pour une plus petite partie le pôle de Belleville.

**Jean-Claude Deschizeaux,**  
président

## rencontre des présidents 2015

Prise de parole conclusive lors du Forum du 20 novembre 2014.  
Le Scot de La Dombes que Françoise Bernillon préside accueillera  
la Rencontre des présidents 2015.



**Françoise Bernillon**  
présidente du Scot de La Dombes

« Je remercie Daniel Paccoud et toute son équipe. Cette invitation ainsi que de nombreuses autres m'ont permis de connaître votre territoire.

Ces rencontres de l'inter-Scot sont très importantes car elles nous rappellent que nous sommes préoccupés par des sujets communs.

Elles se déroulent toujours dans des lieux différents. Nous apprenons à découvrir la diversité des paysages et de l'environnement des territoires voisins. Le paysage est important. Il n'est pas rationnel. Il est intériorisé, affectif. C'est un tatouage à l'âme. Nous avons la chance en France de pouvoir passer d'un paysage à un autre. Ils font néanmoins partis d'un ensemble cohérent. Le paysage c'est à la fois la géologie, le climat, l'histoire, le travail des hommes et des femmes. Cela a donné un résultat très différent mais avec une profondeur qui est partagée, qui est commune.

Le deuxième intérêt majeur de l'inter-Scot est l'interconnaissance des structures mais aussi des personnes. Se connaître facilite les échanges. Cela permet également de repérer là où il y a des éléments utiles à sa propre problématique. Cela participe de la co-construction, de la co-formation mais aussi d'un réseau de compétences collectives. Ce réseau est celui des élus mais aussi celui des techniciens qui se retrouvent régulièrement. Le travail de distanciation, d'élaboration objective, d'avoir une vision plus neutre, permet de replacer son territoire dans un contexte.

En 2014, une réflexion sur un vocabulaire commun a été menée au sein de l'inter-Scot. L'urbanisme relève de notions, de définitions où l'approximation n'est pas permise. Le fait de nommer de la même manière une idée permet une communication plus féconde et s'appuie sur des faits avérés et pas seulement sur les représentations que nous en avons.

L'inter-Scot est une scène de confiance réciproque. Et quand on se connaît, personne n'en impose aux autres : on échange sur nos avancées respectives ainsi que sur les difficultés rencontrées. La collégialité de la démarche permet d'avancer sur la résolution de problèmes.

On a parlé d'harmonisation mais cela ne veut pas dire homogénéisation. Nous avons la très grande difficulté dans nos métiers de travailler sur l'identité spécifique de notre territoire mais une identité qui nous permet d'exister, de s'ouvrir sur l'extérieur, sans nous enfermer ou nous isoler.

Le Scot de La Dombes a l'immense honneur d'accueillir en 2015 la 15<sup>e</sup> Rencontre des présidents de Scot de l'inter-Scot ».

L'ensemble des études inter-Scot sont téléchargeables sur : [www.inter-scot.org](http://www.inter-scot.org)

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui vous concernent.  
n° ISSN 1769-7247 (version électronique) n° ISSN 1771-7345 (version papier)

Pour vous abonner à la version électronique ou pour transmettre vos remarques ou informations, envoyez un courriel à : [s.marques@urbalyon.org](mailto:s.marques@urbalyon.org)

Une réalisation  
pour le compte et en collaboration  
avec les syndicats mixtes de Scot  
de l'aire métropolitaine lyonnaise

une **ingénierie métropolitaine**  
au service des **territoires**

Les Agences d'urbanisme de Lyon  
et de Saint-Etienne ont constitué  
en 2010 un réseau d'ingénierie  
au service des territoires.

La présente publication est issue  
de cette collaboration originale  
au service des acteurs  
de l'aire métropolitaine lyonnaise.

**Directeur de la publication : Damien Caudron** [d.caudron@urbalyon.org](mailto:d.caudron@urbalyon.org)

**Equipe projet : Sébastien Rolland** [s.rolland@urbalyon.org](mailto:s.rolland@urbalyon.org),  
**Sandra Marques** [s.marques@urbalyon.org](mailto:s.marques@urbalyon.org), **Ludovic Meyer** [lmeyer@epures.com](mailto:lmeyer@epures.com),

**Référents Scot : Michèle Ciavatti** (Agglomération lyonnaise) [mciavatti@grandlyon.org](mailto:mciavatti@grandlyon.org),  
**Hélène Gautron** (Monts du Lyonnais) [scot.montsdulyonnais@gmail.com](mailto:scot.montsdulyonnais@gmail.com)

**Référent Pôle Métropolitain : Agnès Goux** [a.goux@polemetropolitain.fr](mailto:a.goux@polemetropolitain.fr)

**Coordination de la démarche inter-Scot : Sébastien Rolland** [s.rolland@urbalyon.org](mailto:s.rolland@urbalyon.org)

Infographie : **Agences d'urbanisme de Lyon et Saint-Etienne**



**Agence d'urbanisme  
pour le développement  
de l'agglomération lyonnaise**

Tour Part-Dieu/23<sup>e</sup> étage  
129, rue Servient  
69326 Lyon Part-Dieu Cedex 3  
Tél. : 04 81 92 33 00  
Télécopie : 04 81 92 33 10

[www.urbalyon.org](http://www.urbalyon.org)

**epures**

**Agence d'urbanisme  
de la région stéphanoise**

46 rue de la télématique  
CS 40801 - 42952 Saint-Etienne cedex 1  
Tél : 04 77 92 84 00  
Télécopie : 04 77 92 84 09

[www.epures.com](http://www.epures.com)